



République Tunisienne
Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille

L'approche genre en Tunisie : consolidation de l'égalité entre les femmes et les hommes

Imen Zahouani Lahouimel
Directrice Générale des Affaires
de la Femme et de la Famille

Plan de l'exposé

- ❑ Un aperçu historique
- ❑ Le dispositif juridique en faveur de la femme tunisienne
- ❑ l'intégration du genre dans la planification pour le développement en Tunisie
- ❑ Les réalisations
- ❑ Les défis et les perspectives

Introduction

L'histoire de la Tunisie, trois fois millénaire, témoigne que la femme y a souvent occupée une place privilégiée, depuis Carthage elle-même fondée par une femme « Elyssa » passant par l'institution à Kairouan, première capitale de l'Islam en Afrique, du contrat de mariage Kairouanais qui permettait à l'épouse d'imposer le divorce, jusqu'à sa participation au même pied d'égalité que l'homme à la révolution du 14 janvier 2011.

Mouvement réformiste tunisien

- la profondeur de la vision réformiste tunisienne datant depuis le début du 19ème siècle, se ressent à partir du poids et de l'influence des illustres penseurs qui ont marqué l'histoire de la Tunisie

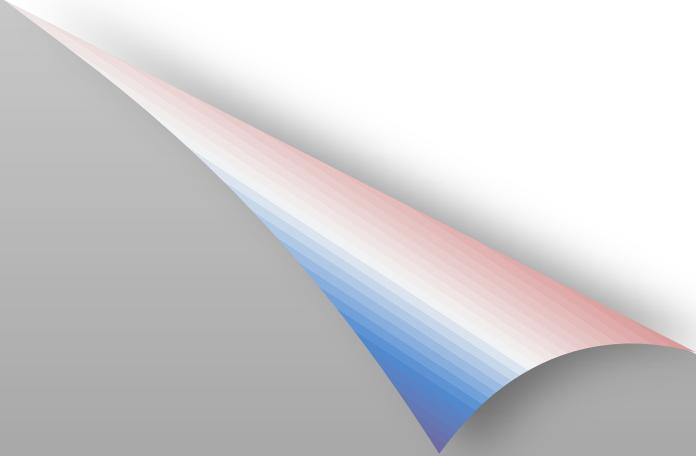
Tahar Haddad (1899 –1935 à Tunis), penseur syndicaliste et homme politique, connu pour avoir lutté activement en faveur des droits syndicaux, de l'émancipation de la femme tunisienne et de l'abolition de la polygamie dans le monde arabo-musulman.

Mouvement féministes :

- Des mouvements féministes, issus de la société civile ont participé à leur manière à la constitution d'une identité nationale commune et à la mobilisation contre le protectorat.
- Avec les changements socio-économiques et culturels intervenus dans le pays au début du 20^{ème} siècle, la question de la femme passe d'une question annexe à une partie intégrante du projet sociopolitique de libération nationale

APRÈS L'INDÉPENDANCE :

- Volonté politique prononcée : Leader Habib Bourguiba était très engagé pour la cause de la femme en tant que partie prenante dans son projet sociétal moderniste
- **Consécration juridique des droits des femmes avec la promulgation du CSP en 1956** : premier texte juridique avant la proclamation de la république en 1957 et avant la promulgation de la constitution de la première république le 1er juin 1959.
- **Le CSP, un code révolutionnaire pour un pays arabo-musulman**



UN DISPOSITIF JURIDIQUE
AVANT-GARDISTE



Une garantie des droits des femmes dans tout le cycle de sa vie : en tant que fille/épouse/ mère au cours de la relation matrimoniale ou en dehors de cette relation (femme divorcée, veuve ou fiancée)

EN MATIÈRE DU STATUT PERSONNEL :

- Abolition de la polygamie
- L'instauration du divorce judiciaire (abolition de la répudiation)
- La fixation d'un âge minimal pour le mariage à 18 ans(mai 2007)
- Les rapports entre époux :suppression la notion de devoir d'obéissance
- La tutelle de la mère divorcée gardienne de l'enfant mineur
- Le droit de maintien dans les lieux au profit de la titulaire de la garde si le domicile conjugal appartient au père

- Le droit à la pension alimentaire accordé aux ascendants de la mère
- La garantie du paiement de la pension alimentaire et de la rente de divorce (fonds de garantie)
- L'attribution d'un nom patronymique aux enfants abandonnés ou de filiation inconnue (la loi -75 du 28 octobre 1998 complétée par la loi n°51 du 7 juillet 2003)
- L'institution du juge de la famille (La tentative de conciliation/ La multiplication du nombre des séances de conciliation
- le régime de la communauté des biens entre époux : la loi n°98-94 du 9 novembre 1998,

EN MATIÈRE DE CODE PÉNAL

- La violence conjugale : le lien conjugal est une circonstance aggravante en cas de violence conjugale
- Le harcèlement sexuel : devenu un délit pénal (Articles 226 ter et 226 quater ajoutés par la loi n° 2004-73 du 2 août 2004)

En matière de nationalité : La loi n° 2010-55 du 1er décembre 2010, a éliminé la discrimination entre les sexes qui existait en la matière.

- Article 6 (nouveau): «Est tunisien l'enfant né d'un père tunisien ou d'une mère tunisienne».

EN MATIÈRE DE SANTÉ DE REPRODUCTION

- Une politique de planification familiale (depuis 1966)



- Indice synthétique de fécondité : 2.1 enfant (en 2010)
- Taux brut de croissance démographique: 1.3 % (2011)
- Espérance de vie à la naissance : 76.9 ans pour la femme / 72.9 pour les hommes (en 2011)
- Taux de mortalité infantile : 16 pour 1000 (en 2011)
- Taux de mortalité maternelle : **44.8** pour 1000(2009)
- La loi n° 93 du 7 août 2001 relative à la médecine de la reproduction : réglemente tous les actes médicaux dans le cadre de l'assistance médicale à la procréation .

EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

- La démocratisation de l'éducation (1958) : l'éducation pour tous : caractère obligatoire et gratuit de l'éducation
- La loi n° 91-65 du 29 juillet 1991 :
 - a prévu une sanction à l'encontre des parents qui n'inscrivent pas leurs enfants à l'école ou les en retirent
 - a institué l'école de base gratuite de 6 à 16 ans en garantissant aux élèves handicapés ou accusant un retard scolaire les conditions adéquates leur permettant de bénéficier de leur droit à l'éducation scolaire.

Indicateurs concernant l'éducation :

- Taux de scolarisation (6-11 ans) : 99.2 % Filles/ 98.9% garçons (années scolaire 2012-2013)
- Taux de scolarisation (12-18 ans) : 84.5 % Filles / 75.8 % garçons (années scolaire 2012-2013)
- Répartition des étudiants : 61.9 % F/ 38.1 % H (a. universitaire 2011-2012)
- Répartition des diplômés : 65,5 % F/ 34,5 % H pour l'année 2011-2012
- Taux de déperdition scolaire (2011)
 - Premier cycle de base : 1%
 - Collège : 7.9 %
 - Secondaire : 11.9 %

PARTICIPATION DE LA FEMME À LA VIE

PUBLIQUE , POLITIQUE ET PRISE DE DÉCISION

Le code électoral

- Le décret – loi n°35 du 10 mai 2011 relatif à l'élection de la constituante établi le principe de la parité hommes femmes en prévoyant le rejet des listes qui ne respectent pas ce principe.

La loi sur les partis politiques

- L'article 3 du décret-loi n° 87 du 24 septembre 2011 oblige les partis politiques à respecter certaines valeurs parmi lesquelles l'égalité et les droits humains tels qu'énoncés par les instruments internationaux ratifiés par la République Tunisienne
- En cours : une réflexion sur l'amélioration de la participation de la femme ds la vie politique et son accès aux financement des campagnes électorales

- 65 femmes parmi 217 députés au sein de l'ANC (suite aux élections de 2011) = 29.95%
- Une seule ministre parmi 27 (au sein du gouvernement actuel) + deux secrétaires d'Etat = 3.7 %
- Présence de la femme dans les structures régionales et locales : 32% des femmes dans les conseils régionaux (dans les 24 gouvernorats)
- Postes de décision dans la fonction publique :
- 28 directrices générales / un total de 383 = 7.3 %
- 195 directrices / un total de 1102 = 17.7 %

- Les femmes chefs d'entreprises : plus de 15.000 femmes chefs d'entreprises : dont 78 % ayant un niveau universitaire et 55 % propriétaire de la totalité du capital
- Les femmes ingénieurs : 30 % (en 2012)
- Les journalistes / communicatrices : 47 %
- Magistrats : 33 %
- Avocates : 42.5 %
- Universitaires : 44.3 %
- Chercheuses : 47 %
- Médecins : 42 %
- Pharmaciennes : 53 %

Le projet de la Nouvelle Constitution de la 2^{ème} République

Art20 :

- Les citoyens et les citoyennes sont égaux en droits et obligations, Ils sont égaux devant la loi sans aucune discrimination.....

Art 45:

- L'Etat garantit la protection des droits de la femme et renforce ses acquis
- L'Etat garantit l'égalité des chances entre la femme et l'homme dans les différentes responsabilités
- L'Etat prend les dispositions nécessaires pour mettre fin à la violence faite aux femmes

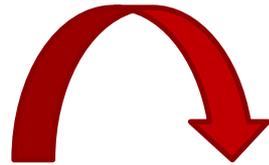
Atouts juridiques importants :

MAIS

Ecart entre le texte et le contexte

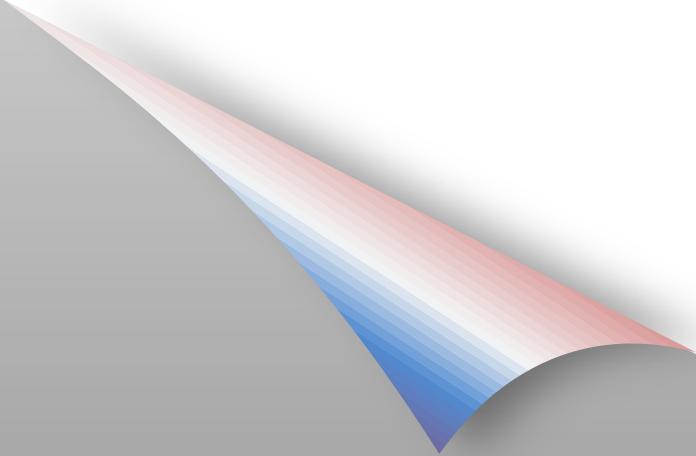
Il y'a des défaillances dans certains aspects notamment en matière d'accès à l'emploi :

- Population active : 27.4 % (F)/ 72.6 % (H) (2ème trimestre 2013)
- Population active occupée (15 ans et plus) : 25.1 % (F) / 74.9 % (H)
- Population active en chômage : 39.6 % (F)/60.4 % (H)
- Taux de chômage : 15.9 % réparti 23 % (F) / 13.3 % (H)
- près de 2/3 des chômeurs diplômés sont des femmes



- Pour pallier à ces insuffisances, le MAFF a mis en place une commission chargée de la révision du dispositif juridique relatif aux droits des femmes (congé de maternité, congé prénatal, passeport.....)

-



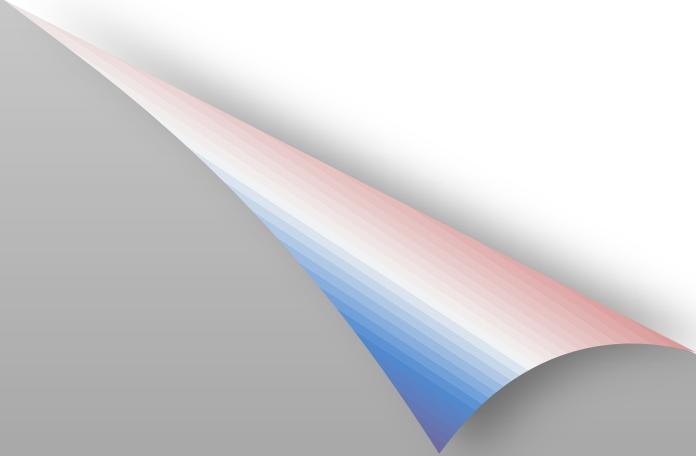
AU NIVEAU INTERNATIONAL

CONVENTIONS ET TRAITÉS

- La Tunisie a ratifié pratiquement toutes les Conventions internationales relatives aux droits des femmes :
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ratifiée (avec des réserves et une déclaration), par la loi n° 85-68 du 12 juillet 1985.
- Les réserves à la CEDAW ont été retirées en vertu du décret – loi n° 103-2011 du 24 octobre 2011 publié au journal officiel n° 82 du 28 octobre 2011.
- adhésion au protocole facultatif à ladite convention par la loi n° 35 du 9 juin 2008, et sa ratification en juillet 2008

La réalisation des OMDs

- Suivi rigoureux de l'application des 12 points critiques de la plate forme d'action de Beijing issue de la 4ème conférence mondiale sur la femme (Beijing 1995)
- La conférence: un événement qui a boosté l'approche genre en Tunisie



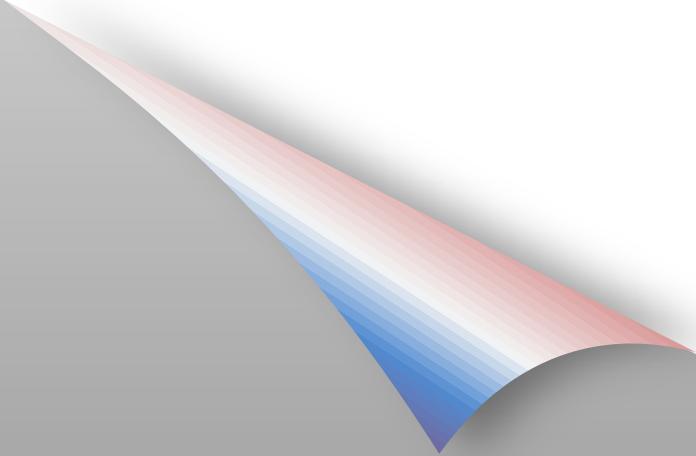
L'INTEGRATION DE L'APPROCHE
GENRE DANS LA PLANIFICATION
POUR LE DEVELOPPEMENT

GENESE

- à la fin des années 80 : un constat avancé par les femmes militantes, chercheuses qui ont constaté que malgré l'arsenal législatif: une disparité entre les textes juridiques et le vécu réel des femmes
- Conjugué par une quasi-absence des données et indicateurs sur la participation des femmes aux sphères économiques, politiques

Première revendication :

- mettre en place des mécanismes institutionnels permettant de réduire le « gap » entre les textes et la réalité des femmes



Politique et Programme Nationaux
Pour la Promotion de
L'Approche Genre

SUR LE PLAN INSTITUTIONNEL

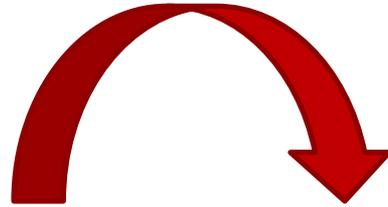
- *Le Ministère des Affaires de la Femme et de la famille*
- Départ en 1992 d'un secrétariat d'Etat chargée des affaires de la femme et de la famille devenue ministère délégué auprès du premier ministre chargée des affaires de la femme et de la famille (en 1993) pour avoir son « autonomie » en tant que ministère en 1999
- En vertu du décret 4064 du 19 septembre 2013, portant organisation du MAFF et modifiant le décret 1961 du 5 juillet 2005 , le ministère est chargé notamment de :
- *la préparation et l'exécution des programmes et projets pour la consolidation de la contribution de la femme au développement et le renforcement du rang de la famille dans la société

- La proposition des projets de textes législatifs ayant pour objet la mise en œuvre du principe de la parité des chances dans tous les domaines

le Centre de Recherches, d'Etudes, de Documentation et d'Information sur la Femme

- le CREDIF :Crée en 1990 est un établissement public sous la tutelle du MAFF
- Il a pour mission : l'élaboration des études et des recherches sur les conditions féminines, la collecte et l'analyse des données statistiques désagrégées par sexes et la participation au renforcement des capacités et à la vulgarisation des droits des femmes.

- **L'Observatoire de la condition de la femme** (au sein du CREDIF) : collecte et analyse des statistiques désagrégées par sexes afin d'aider à la prise de décision
- Il est en cours de redynamisation pour devenir un observatoire de l'égalité des chances et intégrer d'autres approches et d'autres indicateurs



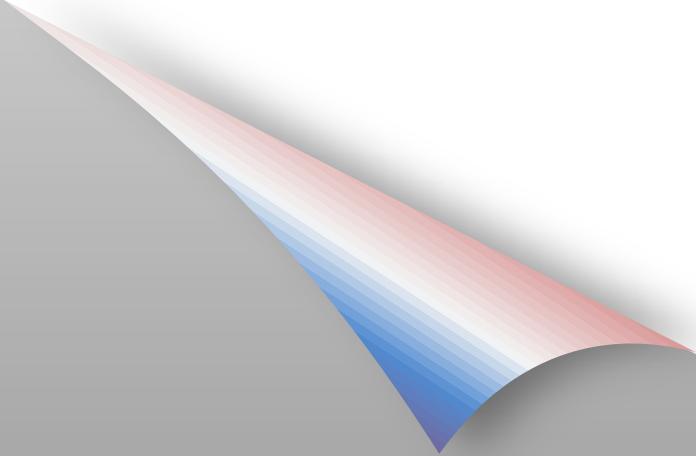
- Une base de données sur les ONG opérant en matière d'égalité des chances est établie et va être mise on line
- Un catalogue analytique sur cette base est en cours de publication
- Une base de compétences « who is she?

- Le Conseil national femme, famille et personnes âgées
 - L'Office National de la Famille et de la Population
 - L'Institut National des Statistiques
 - L'INS est représenté par un point focal statistiques du genre dans les instances internationales
 - Le MAFF est représenté par un membre permanent au sein du Conseil National de la Statistique,
-  veiller à l'intégration de l'approche genre en matière de production , traitement et analyse des données statistiques des différentes structures publiques , privées et ONGS sur le plan nationale et régionale

EN MATIÈRE DE PLANIFICATION ET PROGRAMMATION:

- L'intégration de l'approche genre dans la planification pour le développement :
- mise en place d'un chapitre consacré à la question dans les plans de développement
- mise en place d'une commission femme et développement (depuis 1991).
- Reconnaissance du caractère transversal des questions liées à la femme
- des programmes de renforcement des capacités en matière d'intégration de l'approche genre :

- L'élaboration d'un plan d'action national sur l'intégration du genre
- L'adoption de stratégies nationales pour la promotion de la femme rurale
- La mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre la violence basée sur le genre
- La mise en place d'un mécanisme de suivie de l'image de la femme dans les médias ; des études sur l'image de la femme dans la presse écrite et dans l'audiovisuel ; les réformes apportées aux manuels scolaires ...
- L'appui à l'autonomisation économique des femmes
- Renforcement du partenariat avec les composantes de la société civile et les associations féminines et de développement



Le Plan d'Action Nationale d'Institutionnalisation de l'Approche Genre

CADRE ET MÉTHODE D'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION NATIONAL D'INTÉGRATION DU GENRE (PANIG)

- Le PANIG s'insère dans le **Projet** : « Intégration du Genre et Lutte contre la Violence Fondée sur le Genre » dans le cadre du programme de coopération du MAFF avec UNFPA-PNUD- Tunisie 2007-2011
- Le programme comporte 3 composantes :
 - 1-L'intégration de la composante genre est renforcée dans les plans et budgets annuels des secteurs clés et les média
 - 2- la capacité et la participation des femmes dans la vie publique et associative sont renforcées
 - 3-une stratégie et un plan d'action nationaux de lutte contre la violence fondée sur le genre sont formulés, mis en œuvre et coordonnés

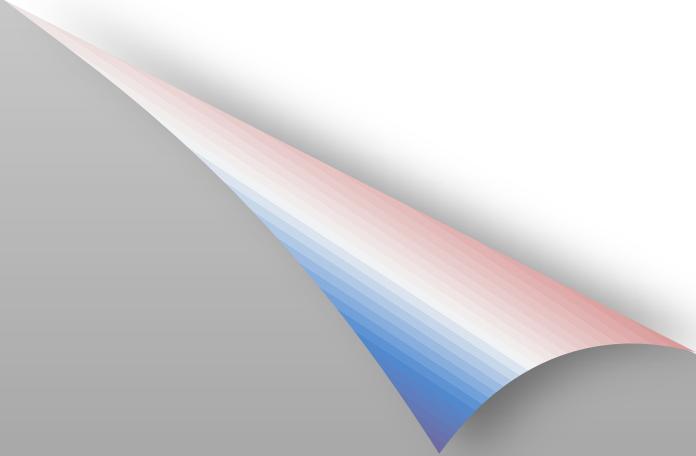
- L'élaboration de ce plan d'action a fait l'objet d'un **processus** démarré en 2007 comportant plusieurs types d'actions : études, analyse et évaluation de l'état des lieux, plaidoyers genre, ateliers pour le renforcement des compétences genre au profit du MAFF et de ses partenaires
- La méthode du travail a comporté 3 séquences :
 - diagnostic de la situation
 - planification stratégique
 - planification opérationnelle : élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre des interventions programmées.

AXES STRATÉGIQUES POUR LA COMPOSANTE INSTITUTIONNALISATION

- L'amélioration de la maîtrise de l'approche genre par les différents intervenants et opérateurs de développement
- La ventilation des statistiques par sexe et leur analyse selon le genre: au niveau sectoriel, national, régional et local
- Développement et mise à la disposition des partenaires d'un état organisationnel favorable à l'approche Genre et son opérationnalisation.
- Une méthodologie d'intégration du genre et des outils pratiques pour son institutionnalisation :
- Perspective genre prise en compte dans les politiques sectorielles .
- Rendre plus efficace la Coordination entre MAFF et autres partenaires plus efficace

- Les étapes du processus du plan d'action IG consistaient à :
 - valider le plan d'action (fin 2009)
 - mise en œuvre à travers la collaboration étroite entre le MAFFEPA et ses partenaires(2010)
 - Elaborer les plans d'action sectoriels pour l'institutionnalisation et l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation (2010)
 - mise en œuvre de ces plans d'action sectoriels(2010-2011)

- Un plan d'action ambitieux mais non encore réalisé pour plusieurs raisons :
 - 14 janvier 2011 : la révolution tunisienne (travailler sur l'immédiat...
 - Egalité, Equité, habilitation de la femme : Réalité dans certains domaines en retard par rapport à la volonté et les engagements politiques
 - manque de moyens matériel et humain mis en œuvre pour la concrétisation du plan d'action



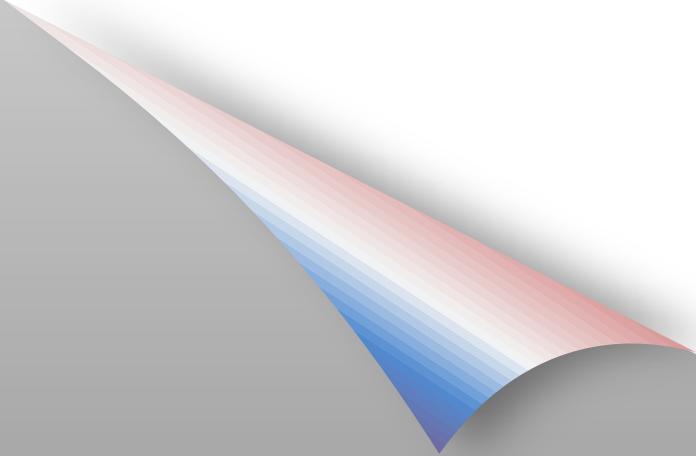
Stratégie Nationale de lutte contre
la violence à l'égard de la femme à
travers le cycle de vie (SNLVF)

- Mise en place en 2007, la SNLCVFG est le résultat de:
- Consensus entre les différents intervenants (Commission Nationale : Ministères, ONGs, Instances élues, Compétences scientifiques),
- Méthodologie ayant intégré les approches genre, socioculturelle et droits humains.
- Initiatives d'ouverture sur d'autres expériences.

LES AXES DE LA STRATEGIE

- ✓ **1*Production /utilisation des données ; suivi et évaluation**
- ✓ **2*Amélioration et création des services appropriés et diversifiés**
- ✓ **3*Mobilisation Sociale et Sensibilisation Communautaire
Pour les changements comportementaux et institutionnels**
- ✓ **4*Le plaidoyer pour l'application des lois**

- **La réactivation de la stratégie en 2012 :**
- Une conférence internationale de plaidoyer(21 juin 2012)
- Création d'un réseau de points focaux genre et lutte contre la violence à l'égard de la femme(représentants des structures publiques et de la société civile)
- comité de réflexion sur l'élaboration d'un texte législatif cadre relatif à la lutte contre la violence à l'égard des femmes(appui des agences onusienne et du conseil de l'Europe)
- Célébration des 16 jours d'activisme contre laVFG
- Organisation de différentes manifestations sur la lutte contre la violence dans toutes les régions
- Un centre pilote pour l'accueil et l'hébergement des femmes victimes de violence
- Une ligne verte au profit des victimes de violence dédiée à l'écoute et l'orientation (Le numéro est : 80 10 10 30)



PROMOTION DE LA FEMME EN MILIEU RURAL

DIFFUSION DE LA CULTURE DE CITOYENNETÉ ET DROITS HUMAINS DE LA FEMME EN MILIEU RURAL

- Programme en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture et l'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle et des associations
- Organisation de plusieurs sessions de formation sur « les concepts de base en genre, justice sociale, droits humains, citoyenneté et démocraties.
- Elaboration et diffusion de supports de communication en matière de diffusion de la culture de la citoyenneté et des droits humains

APPUI INSTITUTIONNEL POUR LA PROMOTION DU RÔLE ET DES CONDITIONS DES FEMMES EN MILIEU RURAL:

- Les femmes représentent 50.2% (en 2010) dont 34 % F.rurales

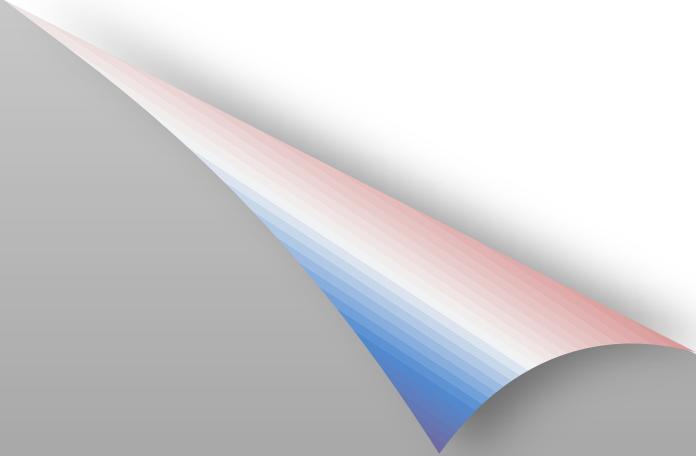
- Réalisation d'un diagnostic des conditions des femmes rurales et leur accès aux services dans trois gouvernorats, dans 14 gouvernorats, à majorité prioritaires en coopération avec l'ACEID. Il permettra de mettre en place:
 - Une carte sociale et économique sur la situation des femmes dans les zones rurales
 - Un noyau pour une banque de données sur la quantité et la qualité des services offerts aux femmes rurales,
 - Faire le suivi des politiques et programmes visant la promotion de femme en milieu rural.

- Rôle crucial joué par la femme
- La femme acteur dynamique de développement social et économique (rôles reproductif, productif et communautaire de la femme) dans les zones urbaines et rurales et dans tous les secteurs de développement

ET POURTANT!!!!

Programmes importants # résultats insuffisants

- Manque au niveau de la capitalisation de l'intégration du genre dans le développement
- Persistance d'une mentalité qui relate les stéréotypes sur la place et le rôle de la femme
- Manque au niveau des ressources (humaines et budgétaires) alloué au secteur de la femme
- Insuffisance des statistiques «genrées»(régions, tranches d'âges...) permettant un meilleur ciblage des priorités d'intervention
- Manque de coordination, de suivi et de mesure d'impact des projets



DÉFIS ET PRIORITÉS POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ EFFECTIVE ENTRE LES DEUX SEXES

En 2013, dans une phase post révolutionnaire :

- Conjoncture économique difficile
- Taux d'inflation élevé : détérioration du pouvoir d'achat
- Réduction des opportunités d'investissement (y compris IDE)
- Nombre grandissant de demandeurs d'emploi # offres d'emploi limitées
- Disparité régionale qui persiste encore
- Sur le plan social : infiltration de certaines pensées idéologiques étranges à notre société et à nos valeurs morales et religieuses

- La jeunesse tunisienne: peu intégrée dans le processus de développement, dans la prise de décision et la gestion des affaires publiques
- La violence fondée sur le genre, dans la sphère domestiques (47,6% des femmes âgées de 18 à 64 ans déclarent avoir subi au moins une des formes de violences au cours de leur vie et dans les milieux publics
- Nouvelles formes de violence (physique, sexuelle, psychologique et économique mais aussi politique, virtuelle..
- La question sécuritaire....

PRINCIPALES PRIORITÉS

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ EFFECTIVE DES CHANCES ENTRE L'HOMME ET LA FEMME PAR LE BIAIS DE :

- Redynamiser de plan d'action national pour l'institutionnalisation du genre
- Intégrer la budgétisation selon le genre
- Mettre en place des points focaux genre dans tous les ministères et à l'échelle régionale
- Renforcements des capacités

PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PARTICIPATIF QUI REPOSE SUR L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES

- Renforcer des capacités économiques des femmes dans les zones rurales
- Veiller à une répartition équitable des richesses entre les différentes régions du pays
- Faciliter l'accès des femmes aux ressources
- Développer l'esprit d'entrepreneuriat
- Encourager des filles à s'orienter plus vers les filières scientifiques et techniques, mathématique

DANS LE DOMAINE SOCIAL

- Veiller à une application effective des dispositions de la stratégie nationale de lutte contre la violence basée sur le genre et la multiplication des centres d'accueil et d'hébergement
- Lutter contre l'analphabétisme des femmes (notamment pour la tranche d'âge de la population féminine active)
- Accorder un appui aux femmes ayant des difficultés d'intégration économique (femmes aux besoins spécifiques)
- Mettre en place une stratégie de communication et de d'information / campagne de plaidoyer afin de participer aux changement des mentalités sur le rôle et la place de la femme dans la société.
- Investir dans le processus de socialisation des générations futures en se basant sur les principes de l'égalité, la dignité humaine, l'ouverture, la citoyenneté ...

DANS LE DOMAINES PUBLIQUE ET POLITIQUE :

- Renforcer les capacités de leadership chez les jeunes
- Encourager la gouvernance locale et régionale

RENFORCER LE PARTENARIAT AVEC LES COMPOSANTES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

